

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 18 (1930)

Heft: 332

Artikel: Les femmes et la Société des Nations : contre la traite des femmes

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ensuite, dans une causerie charmante, la vie multiple de la femme missionnaire dans une station du Mozambique portugais, à Chikumbane. Elle nous fit entrevoir la tâche faite tout entière de petits riens et d'imprévu qu'il faut remplir à côté de celle plus généralement attribuée à la « Maman » du village, qui doit être à la fois éducatrice, infirmière et guide spirituel et moral de tous ceux qui viennent frapper à sa porte.

Pour terminer, M. le professeur A. Gampert, en quelques mots, s'adressant plus particulièrement aux élèves actuelles, leur fit remarquer que les études du Texte et du Canon mènent à des activités bien diverses, mais que, si les chemins peuvent être différents, le but du ministère doit être le même: servir.

J. T.

Le Soroptimist-Club de Genève

Soroptimist: quel nom étrange qui attire, qui retient l'attention! C'était cela peut-être que visaient nos sœurs américaines, si pratiques, lorsqu'elles ont dénommé ainsi l'*Union Féminine des Intérêts Professionnels*.

Quoi qu'il en soit, il faut bien croire que l'idée Soroptimiste répondait à un besoin dans le monde entier puisqu'elle traversa rapidement l'Océan, vint en Angleterre, puis à Paris où elle prit un bel essor.

En effet, si l'on jette un coup d'œil sur la liste des membres du Club de Paris, on y relève les noms de femmes remarquables: M^{me} Brunshvicg, présidente de l'Union française pour le suffrage des femmes et directrice du journal *La Française* connu de nous toutes; son amie, M^{me} Coulmy, la gilette, autorité dans tout ce qui concerne le travail et la travailleuse; des écrivains et poètes: M^{mes} Colette et Delarue-Mardrus; des avocates: M^{mes} Grinberg et Kramer-Bach; la pianiste, M^{me} Panthès; pour ne nommer que celles dont les noms nous sont familiers.

C'est de Paris que nous est venu à M^{lle} Gourd et à moi l'appel de créer à Genève un groupe de Soroptimistes. Si intéressante que l'idée Soroptimiste nous ait paru, il nous semblait cependant qu'il n'était pas opportun actuellement d'ajouter une nouvelle organisation féminine à celles si nombreuses existant déjà à Genève, et, pour parler comme nos sœurs américaines latinisantes, nous avions renvoyé la fondation d'un Soroptimist-Club à Genève, *ad calendas graecas*. Mais nous n'avions pas compté avec la douce opiniâtreté de M^{me} le Dr. Noel, vraie apôtre de l'idée Soroptimiste, avec le zèle passionné de son émissaire, M^{me} Brana, qui, à une réunion de femmes appartenant à différentes professions et métiers, convoquée sur sa demande chez l'une d'entre nous, exposa le principe sur lequel se base le Club.

Pour ne pas allonger, il me suffira de dire qu'après ce plaidoyer vibrant, le Club de Genève fut rapidement constitué¹.

Je me bornerai à indiquer ici simplement le but de tous les Soroptimist Clubs qui est:

ART. 1. — De soutenir et d'encourager chez les femmes la notion de la haute valeur morale de la vie professionnelle et de développer l'esprit de solidarité entre des femmes exerçant des activités très diverses.

ART. 2. — Le Club s'efforcera également d'exercer une action internationale par l'établissement de rapports intellectuels entre ses membres et ceux des Soroptimist-Clubs de l'étranger.

Pour atteindre le même but, chaque association a une autonomie très large et peut employer des moyens très différents adaptés aux mœurs et aux coutumes de son pays. Chaque Club peut avoir l'organisation particulière qu'il juge la meilleure pour sa prospérité.

Une idée neuve, très importante, qui, elle aussi, doit être observée par tous les Clubs, est de n'admettre qu'un seul représentant de chaque profession libérale, commerciale, industrie. Est-ce que c'est dans le but d'éviter la formation de coteries d'une part, ou d'autre part pour éviter des sentiments de rivalité? Est-ce cela qui rend l'atmosphère du Club si cordiale, si sympathique?

Bien loin de nous cependant l'idée que chacune des membres de notre Club est la plus parfaite dans sa profession, dans son métier,

dans son art. Elle doit vouloir le devenir, car c'est ainsi qu'elle honorera le mieux sa profession, son Club. C'est elle qui représente pour nous sa profession, son métier, son art. Elle doit éveiller notre intérêt en apportant parmi nous l'écho des aspirations et des préoccupations de son groupement, aspirations et préoccupations que nous discutons et que nous voulons soutenir si elles nous paraissent justes. Et c'est ainsi que tout en excluant par principe de nos discussions tout sujet politique ou religieux, nous voulons nous tenir au courant de toutes les questions sociales et humanitaires.

C'est dans des réunions mensuelles, précédées d'un repas simple, mais gai, que nous discutons les questions qui nous intéressent et nous invitons souvent des personnes qualifiées pour exposer ces sujets à nos membres. Presque toutes prennent part à la discussion. Souvent nous prenons des décisions et des vœux sont adressés à qui de droit. D'autre fois, c'est l'une de nous qui doit nous entretenir de son activité. Ce récit improvisé, venant toujours d'une professionnelle ayant une parfaite connaissance de sa branche est non seulement très instructif, mais, dicté par une longue expérience personnelle, devient souvent émouvant. C'est ainsi que nous arrivons à nous connaître, à nous comprendre, et à nous entendre entre femmes de professions, de métiers et d'arts si divers.

J'ai entendu dire par plusieurs de nos membres que ce Club est l'un des plus intéressants et des plus sympathiques parmi toutes les associations auxquelles elles appartiennent. Quant à moi je suis heureuse de collaborer avec un si grand nombre de femmes appartenant à des groupements d'activité si variée, qui toutes ont le même désir de travailler avec désintéressement pour le progrès et le mieux être de tous.

Dr G.-W.

Les Femmes et la Société des Nations

Contre la Traite des Femmes

De plus en plus, pour tout observateur attentif, l'activité essentielle de ce Comité a glissé tout doucement, de par une inévitable force des choses, vers la lutte contre le système odieux autant qu'antique de la réglementation de la prostitution. De par la force des choses, tout simplement, car il était impossible à un Comité chargé d'étudier les moyens de répression de la traite des femmes, de ne pas constater, en toute probité documentaire et scientifique, que là où fleurit encore ce système, là également se développe le trafic des femmes et des enfants, qu'il conditionne et nécessite. Et c'est pourquoi, qu'on le veuille ou non, la S. d. N. a été amenée, par l'organe de ce Comité, à s'intéresser indirectement, puis directement, au problème que, la première, posa avec netteté Joséphine Butler.

C'est cette évolution qu'a exposée de façon extrêmement intéressante Dame Rachel Crowley dans le rapport du Secrétariat — le dernier malheureusement, hélas! comme celui du Comité de Protection de l'Enfance — qu'elle a présenté au Comité contre la traite lors de sa récente réunion à Genève. Dix ans, en effet, s'étant écoulés depuis que la S. d. N. a assumé la tâche que lui confie le Pacte relativement à la répression de la traite, ce rapport a constitué une sorte de revue de l'œuvre accomplie. La première étape fut la résolution recommandant l'interdiction de l'emploi de femmes étrangères dans des maisons de tolérance; puis vint le questionnaire adressé aux Etats membres de la S. d. N., leur demandant les motifs pour lesquels, ou bien ils avaient supprimé ces maisons, ou bien au contraire ils les maintenaient. Ensuite ce fut la grande enquête sur la traite qui constitue une des œuvres essentielles de la S. d. N. dans ce domaine, enquête qui va se poursuivre comme on le sait dans les pays d'Orient, et le rapport des experts de 1927 établissant nettement que la maison de tolérance constitue un encouragement à la traite soit nationale, soit internationale; puis différentes résolutions de l'Assemblée et du Conseil, qui ont fait que maintenant cette question figure régulièrement à l'ordre du jour de ce Comité. Et cette année encore, le point crucial des travaux de celui-ci a été un long et très intéressant échange de vues sur le rapport préparé

¹ Les personnes qui désirent prendre connaissance des statuts peuvent s'adresser à M^{lle} Brenner, 5, rue d'Ermenonville.

par le Secrétariat sur les différentes méthodes adoptées pour protéger, soit la santé publique, soit l'ordre public, dans les pays qui ont aboli la maison de tolérance. Il faut lire ce rapport¹ si l'on se préoccupe de cette question; et nous voudrions voir les femmes suisses s'en préoccuper davantage, car si la maison de tolérance a définitivement disparu de notre sol, il y a cinq ans, toutes les dispositions existant chez nous, et qui relèvent de l'autonomie des cantons, ne sont pas toutes, tant s'en faut, inspirées sur ce point des principes les plus modernes, en matière de morale comme en matière d'hygiène. Trop souvent encore il existe, et cela même dans des cantons qui se piquent de progrès social, des inégalités de traitement, des mesures légales ou policières punissant ou menaçant la femme seule. Signalons aussi tout spécialement, dans ce même document de la S. d. N., le très intéressant rapport établi par M. le professeur Du Bois, à la demande du Département cantonal de l'Hygiène, sur l'état sanitaire vénérien de Genève, d'où il résulte clairement que la fermeture des maisons de tolérance, en 1925, n'a aucunement augmenté, comme on l'avait prétendu, la morbidité vénérienne, mais ne l'a pas diminuée non plus (les malheureuses retenues dans ces maisons constituaient d'ailleurs un si faible pourcentage, qu'il eût été difficile qu'il en fût autrement). Ce sont ainsi souvent les enquêtes internationales qui nous renseignent le mieux sur ce qui se passe chez nous! — Au cours des débats, on a encore entendu une fort importante déclaration de S. E. M. Regnault, représentant du gouvernement français, sur les résultats obtenus à Strasbourg, par l'abolition de ces maisons qui n'a eu de répercussion fâcheuse, ni sur la santé, ni sur l'ordre publics², les maladies comme les délits étant en régression. Douze villes françaises ont suivi l'exemple de Strasbourg, et six autres, dont un grand port comme Nantes et un centre industriel comme Saint-Etienne, ont demandé à leur municipalité (desquelles ressort en France l'existence des maisons) d'étudier la possibilité de la suppression. Où est le temps où les délégués de la République voisine menaçaient de reprendre le train si l'on touchait à cette question, qui n'avait, affirmaient-ils, aucun rapport avec la traite des femmes? ... Cette « Idée »-là marche aussi. Elle marche si bien que le Comité de la S. d. N. a adopté à l'unanimité la résolution suivante, et que le Conseil de la S. d. N. a, à son tour, acceptée sans un changement, sans une observation:

Le Comité de la traite des femmes et des enfants, Ayant examiné les rapports communiqués par les gouvernements des pays où le système des maisons de tolérance a été aboli sur le maintien de l'ordre et de la santé publics dans ces pays, Constatant que la crainte que cette abolition ne donne lieu à une augmentation des maladies vénériennes, ou ne porte préjudice à l'ordre public, s'est révélée sans fondement, et que la fermeture des maisons de tolérance a réduit les dangers de traite internationale, Estimant en conséquence que l'étude de ces rapports pourrait intéresser et aider les gouvernements qui envisagent la possibilité d'abolir le système des maisons de tolérance, Prie le Conseil de la S. d. N. de communiquer le document C. T. F. E. 466 aux Etats membres et non membres de la S. d. N.

Ce qui revient somme toute à dire à ces gouvernements: Messieurs, voyez les expériences faites, les résultats acquis, et si vous êtes soucieux de l'ordre et de la santé publics dans vos pays respectifs — eh bien! vous savez maintenant ce qu'il vous reste à faire!

* * *

Autour d'autres sujets, connexes avec cette importante question, ont gravité des débats, dont nous regrettons mille fois de ne pouvoir, faute de place, donner ici un compte-rendu détaillé, de même que nous regrettons de ne pouvoir analyser les documents, véritables mines de renseignements précieux, qui leur ont servi de base. Citons très rapidement les rapports

¹ Document officiel C. T. F. E. 466, que l'on peut se procurer au Service des publications du Secrétariat de la S. d. N.

² On se souvient des scènes scandaleuses dans le quartier réservé à ces maisons, auxquelles avait donné lieu une fête de gymnastique à Strasbourg, il y a quelques années.

annuels des gouvernements, malheureusement pas toujours aussi complets qu'on pourrait le souhaiter, sur la façon dont ils mènent la lutte contre la traite et contre les publications obscènes, conformément aux dispositions des Conventions internationales signées par eux; les rapports présentés par les Associations privées menant la même lutte, et parmi eux celui de M^{me} Curchod-Secrétan, présidente de la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille, et de M^{me} Avril-de Sainte-Croix, représentante des grandes organisations féminines internationales; le rapport du représentant du Bureau International du Travail, qui a relevé la disparition, à l'ordre du jour de la dernière session maritime de la Conférence Internationale du Travail, de la fameuse Recommandation sur le contrôle médical des femmes seulement ayant, dans les ports de mer, des relations avec les marins, qui avait soulevé tant d'émotion dans les milieux féministes et abolitionnistes. Une note de Don Pedro Sangrö, au sujet de l'interdiction d'emploi de serveuses dans les bars, a apporté sur ce sujet, une belle déclaration d'une véritable inspiration féministe, pour laquelle nous pouvons toutes nous associer aux paroles de reconnaissance prononcées par la déléguée danoise, le Dr. Hein. Le Comité a également pris connaissance des réponses envoyées par les gouvernements quant à la suppression de la limite d'âge dans la Convention de 1921 contre la traite, suppression qui introduirait la disposition déjà existante dans notre loi fédérale, d'après laquelle le délit de traite est puni comme tel, et non pas d'après l'âge de la victime, et qu'avait notamment appuyée auprès du Comité de la S. d. N. l'Alliance Internationale pour le Suffrage; mais vu le nombre restreint des réponses reçues, il a estimé plus sage de renvoyer à l'an prochain sa décision définitive. De même en ce qui concerne les sanctions à infliger à ces répugnants personnages que sont les souteneurs, il a chargé un sous-Comité de lui présenter un rapport pour l'an prochain; et en ce qui concerne la protection des jeunes femmes artistes de music-halls en tournées, il a demandé au délégué de la Grande-Bretagne, de lui présenter un rapport également pour la prochaine session, décision qui intéressera toutes celles qui craignent que cette protection ne risque de constituer parfois une entrave à la liberté d'action de femmes, parfaitement capables de s'orienter sans danger dans la vie théâtrale.

Trois questions encore ont occupé ce Comité, qui touchent directement aux travaux de bon nombre de nos Associations féminines de moralité publique: l'assistance aux femmes sortant de prison, qui sera étudiée quand sera terminée l'enquête entreprise par les organisations de réforme pénitentiaire; le rapatriement des prostituées étrangères, problème capital pour la lutte contre la traite, car que peut-on attendre des malheureuses créatures expulsées d'un pays qui n'est pas le leur si ce n'est qu'elles retombent dans les griffes de trafiquants ou de souteneurs? et au sujet duquel M. Maus, conseiller technique de Belgique a présenté des propositions précises; et enfin la police féminine. Nous avons entendu à ce sujet bien des déclarations intéressantes: du délégué de Pologne, le Dr. Chodko, notamment, sur les résultats excellents obtenus par les agentes de police, dont toutes les villes polonaises importantes sont désireuses de s'assurer le concours; du délégué espagnol, sur la police féminine, qui a été créée à l'occasion de l'exposition internationale de Barcelone; de la délégation anglaise sur l'extension de la police féminine à Londres; de M^{lle} Chaptal, dont l'enquête aux Etats-Unis, sur la protection de l'enfance que nous avons signalée dans notre dernier numéro contenait une partie relative à la police féminine, qui a été détachée pour pouvoir être étudiée spécialement... Aussi, le Comité a-t-il décidé de feire préparer par le Secrétariat un rapport pour l'an prochain, qui, coordonnant les renseignements reçus, porterait notamment sur les deux modes d'organisation de la police féminine, soit celui de l'assistance sociale, aux côtés de la police masculine, et celui de l'agente travaillant dans les mêmes domaines et les mêmes cadres que ses collègues hommes.

On le voit, il y aurait dans les travaux de ce Comité de la

¹ Voir, pour celles qu'intéressent ce sujet, le document C. T. F. E. 476.

S. d. N. matière à bien des articles encore sur des sujets de premier intérêt pour nombre de femmes et de féministes. Mais aussi, pourquoi nos femmes suisses — et cette remarque s'applique aussi bien au Comité de Protection de l'Enfance — ne viennent-elles pas plus nombreuses assister à ces discussions, qui touchent à tant de problèmes essentiels pour leur activité sociale? Des Anglaises font le voyage de Londres, des Françaises celui de Paris à Genève, sans parler des Américaines, pour suivre les séances de ces Comités, alors que pas une de celles qui, dans cette dernière ville, ou dans les cantons tout proches, travaillent depuis des années contre l'immoralité publique, collectent pour le Sou Joséphine Butler, écrivent des articles, font des conférences, créent des homes et des asiles, remplissent des fonctions de tutrices ou de curatrices auprès d'enfants, dirigent des dispensaires, des œuvres de prévention sociale, ou de relèvement, — pas une de toutes celles-là ne franchit le seuil de cette salle de Commission, où toutes trouveraient pourtant des encouragements précieux, des idées fécondes, des suggestions neuves. Timidité, difficulté d'accès? mais les portes sont largement ouvertes sans le moindre contrôle, mais les séances sont toujours annoncées par la presse, mais chaque mot prononcé en une autre langue que le français est traduit, ce qui empêche d'arguer de l'ignorance d'une langue étrangère. Conviction que nos méthodes sont les meilleures, et que nos expériences nationales ou même cantonales nous suffisent? nous ne pourrions croire à une si étroite présomption de la part de femmes qui réalisent chaque jour les difficultés de l'œuvre pratique. Obligations professionnelles, responsabilités administratives? cela est possible fort souvent; mais celles qui croient ne pas pouvoir quitter pour quelques jours, voire quelques heures, leur bureau, leur poste, leurs fonctions, ne réalisent-elles pas combien, d'autre part, cette prise de contact avec ceux et celles qui, à travers le monde luttent contre les mêmes difficultés et poursuivent le même but, les enrichirait, les encouragerait, les stimulerait à poursuivre l'action entreprise? Allons, Mesdames, membres de tous nos Comités locaux, cantonaux, nationaux, de toutes nos œuvres innombrables de protection de l'enfance, de la jeune fille, de la famille, allons, vous toutes féministes, qui constatez chaque jour davantage combien la connaissance de ces questions est indispensable pour les progrès de notre cause — un petit effort, et à Genève, l'an prochain!

E. Gd.

Journées éducatives

I. A Lausanne (16-17 mai 1930)

La huitième série des Journées éducatives était consacrée à l'éducation des éducateurs. c'est-à-dire des instituteurs. La formation professionnelle des pédagogues a fait l'objet de deux rapports contradictoires: l'un de M. Robert Dottrens, directeur d'écoles à Genève, qui a attaqué l'école traditionnelle, basée sur la contrainte et le dressage, et préconisé la formation universitaire des pédagogues, ainsi que cela se pratique en Allemagne et en Autriche, par exemple; l'autre de M. G. Chevallaz, directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, résolument opposé à l'Institut des sciences pédagogiques et convaincu que l'école normale actuelle suffit à sa tâche. M. Dottrens a émis des idées que l'on a taxées de... révolutionnaires au cours de la discussion; il a lancé dans la mare des admirateurs de nos systèmes scolaires quelques cailloux qui ont provoqué l'effarement des inspecteurs scolaires présents; la scène était amusante et elle a fort divertit les profanes qui, sans participer, écoutent et retiennent ce qu'il y a de bon dans les systèmes, lesquels, après tout, ne valent que ce que vaut le pédagogue.

M. G. Chevallaz a convenu que l'école normale actuelle souffre de la surcharge des programmes, qui empêche tout travail personnel de l'étudiant, ce qui est un grave défaut; on ne sait bien que ce que l'on a acquis par son propre travail; il préconise donc un allègement des programmes, la division des disciplines en branches accessoires et principales, celles-ci réservées aux élèves bien doués, la division des élèves en littéraires et en scientifiques, suivant un programme différent.

Un autre problème celui des examens et des devoirs à domicile,

a divisé aussi l'auditoire en deux camps adverses et irréconciliables, étant bien entendu que la discussion fut toujours courtoise et que chaque opinant ne visait et ne pensait qu'au bien de l'enfant. C'est M. Marcel Chantrens, instituteur à Territet, président de la Société pédagogique vaudoise, qui a rapporté contre les examens et les devoirs à domicile, tandis que M. Visinand, inspecteur scolaires à Aclens, parlait en faveur de ces travaux. Inutile de répéter leurs arguments; ils sont connus. Relevons cependant que l'enquête faite l'an passé par le Département vaudois de l'Instruction publique et des cultes a conclu au maintien des examens et des devoirs, avec un allègement des tâches à faire à la maison.

M. Ernest Savary, chef du service de l'Instruction primaire au Département de l'Instruction publique du canton de Vaud, M. Laurent, instituteur à Lausanne, rédacteur du *Journal des Parents*, ont parlé des moyens de rapprocher l'école de la famille et la famille de l'école; tous deux ont préconisé les réunions de parents telles qu'on les pratique à Genève, à La Chaux-de-Fonds, ailleurs aussi; elles produisent des résultats excellents.

Un point sur lequel les nombreux assistants se sont trouvés unanimes, c'est la nécessité et l'heureuse influence de la maîtresse de classe dans les classes de fillettes; la question a été exposée avec une belle largeur de vues par M^{lle} Rosa Gœttisheim, institutrice à l'Ecole supérieure de Bâle, présidente de la Société suisse des institutrices. M^{lle} Gœttisheim a montré parfaitement l'importance de la «maman scolaire», le tact et la compréhension qu'elle doit mettre à sa tâche; elle emploie avec succès depuis longtemps, pour soulager la conscience et ne point forcer les confidences de ses élèves, la boîte à questions, où ses petites déposent anonymement les questions qui les tourmentent et que souvent elles n'osent poser à leur mère; il s'agit presque toujours des relations sexuelles et des problèmes religieux.

La discussion a montré l'influence très grande exercée par la maîtresse de classe et sa nécessité, surtout à un moment où la fillette subit très fort l'influence du professeur masculin. L'enseignement ménager obligatoire que vient d'imposer la nouvelle loi scolaire aura l'avantage de placer à la tête des classes de jeunes filles des maîtresses capables et spécialement formées à leur tâche.

Les Journées éducatives de 1931 seront consacrées aux droits de l'enfant.

S. BONARD.

II. A Neuchâtel (31 mai)

Nous recevons, malheureusement bien tard pour en informer nos lecteurs - le programme d'une autre « Journée éducative » qui aura lieu à Neuchâtel, au moment même au paraîtront ces lignes, et qui est consacrée au sujet qu'envisagent pour l'an prochain les organisateurs des « Journées » de Lausanne: *les droits de l'enfant en éducation*. Titre novateur tant soit peu révolutionnaire à certaines oreilles... Tant mieux, car c'est de la sorte qu'on remue des idées d'où peuvent résulter de fécondes initiatives.

On trouvera au carnet de la quinzaine le programme détaillé de cette « Journée » sur laquelle nous publierons un compte-rendu dans notre prochain numéro; mais nous tenons à relever tout spécialement la présence à ces nouvelles assises éducatives d'une célébrité en matière de pédagogie moderne, le Dr. Décroly, professeur de psychopédagogie à Bruxelles, dont le nom fait autorité. C'est un privilège pour tous ceux qui se sont rendus à Neuchâtel aujourd'hui même de pouvoir entendre sa parole.

M. F.

A travers les Sociétés d'Intérêt Féminin

Vaud. — *Fédération des Unions de Femmes.* — Cette Fédération, qui groupe 20 sections avec un total de 1100 membres, a tenu, mercredi 7 mai, à Cully, sous la présidence de M^{me} Couvreur de Budé (Vevey), sa XV^e Assemblée générale annuelle.

L'activité du Comité a été exposée par M^{me} Couvreur, qui a rappelé les séances tenues pour la liquidation des bénéfices de la Saffa, la gerance des 500 fr. que la Commission vaudoise pour la Saffa lui a confiés dans le but d'encourager des œuvres d'intérêt féminin. Le film sur le travail de la paysanne vaudoise circule toujours avec le même succès. Le 17 janvier, la Fédération et l'Association des Vaudoises ont organisé la III^e Journée des Femmes vaudoises, dont la réussite fut si heureuse à tous égards, et à laquelle ont assisté 600 femmes venues de toutes les parties du canton. La Fédération a fait auprès des autorités vaudoises, lors